



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666

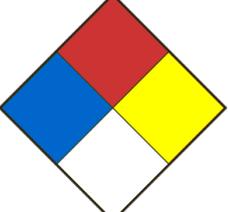
Fax. (Qc): (418) 660-8998

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

| | | | |
|---|-------------------------------------|--|---|
| Identification du produit CYCLOHEXANE | | Utilisation du produit Usage en laboratoire | |
| Formule chimique C ₆ H ₁₂ | | Numéro MAT CR-0176 ; CP-0164; CH-0105 | Masse molaire 84,16 |
| Nom chimique / Nom commercial / Synonymes HEXAHYDROBENZÈNE, HEXAMÉTHYLÈNE, HEXANAPHTÈNE, BENZENE HEXAHYDRIDE | | | |
| Nom du fournisseur Laboratoire MAT | | Adresse - Rue 610, rue Adanac | |
| Ville Québec | | Province Québec | |
| Code postal G1C 7B7 | Internet www.labmat.com | Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666 | |
| Téléphone en cas d'urgence | CANUTEC: 613-996-6666 | | CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060 |
| Date FDS préparée 2020-02-04 | FDS Préparée par Laboratoire MAT | Courrier électronique labmat@labmat.com | |

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

| | |
|---|---|
| Classification SIMDUT/SGH | Liquides inflammables catégorie 2 Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 2 Danger par aspiration catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3 |
| Mention d'avertissement | DANGER |
| Mentions de danger (H) | H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| Conseils de prudence (P) | P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette). P331 NE PAS faire vomir. P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P370 + P378 En cas d'incendie: utiliser de l'eau pulvérisée ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction. P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets. |
| PICTOGRAMMES |  |
| Autres dangers | NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême) |
|  | Santé 1 Inflammabilité 4 Réactivité 0 Spécial |

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes) | Numéro CAS et tout identificateur unique | Concentration (%) |
|---|--|-------------------|
| Cyclohexane | 110-82-7 | <=100 |

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

| | |
|--|---|
| Si contact avec yeux | Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Si contact avec peau | Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Si inhalé | Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin. |
| Si avalé | Ne PAS faire vomir. Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin. |
| Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés) | Réf. section 11. |
| Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire | En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition. |
| Conseils généraux | Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. |

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

| | |
|---|--|
| Inflammabilité | Oui |
| Conditions d'allumage | Les agents oxydants forts, la chaleur, les étincelles et la flamme nue. |
| Agents d'extinction appropriés | Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone. Information supplémentaire Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. |
| Agents d'extinction inappropriés | Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. |
| Produits de combustion / décomposition dangereux | Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone. |
| Dangers spéciaux de feu et d'explosion | La vapeur peut parcourir une grande distance et s'enflammer sur des sources d'ignition tels que des chauffeuses, des appareils électriques, cigarettes, étincelles, etc.. Les contenants exposés au feu peuvent exploser. Les vapeurs peuvent former des mélanges inflammables ou explosifs avec l'air. Le mélange à chaud du cyclohexane et du tétraoxyde diazoté peut entraîner une explosion. Ne pas laisser les eaux d'extinction pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. |
| Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers | Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome. |

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

| | |
|---|---|
| Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence | Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Assurer une bonne aération des lieux. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel anti déflagration. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. |
|---|---|

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

| | |
|---|---|
| Conditions d'entreposage | Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Entreposer dans un endroit frais. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Utiliser des systèmes de ventilation et appareils électriques mis à la terre et ne produisant aucune source d'allumage (étincelles). Protéger des rayons du soleil. |
| Méthode et équipement de manutention | Embouteiller dans le verre seulement. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Assurer une bonne aération. |

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

| Composants | No.-CAS | Valeur | Paramètres de contrôle | Base |
|-------------|----------|--------|--|---|
| Cyclohexane | 110-82-7 | TWA | 100.000000 ppm 344.000000 mg/m ³ | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE) |
| | | TWA | 100.000000 ppm | Canada. LEP Colombie Britannique |
| | | VEMP | 300.000000 ppm 1,030.000000 mg/m ³ | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |

| | |
|------------------------------|--|
| Origine des données | Sigma-Aldrich. |
| Ventilation | Utiliser une hotte. |
| Respiratoire | Si un travail sous la hotte n'est pas possible, ou si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air. |
| Gants | Manipuler avec des gants. |
| Yeux | Lunettes protectrices avec des volets de sécurité. |
| Chaussures | Utiliser des chaussures de sécurité. |
| Vêtements | Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique. |
| Contrôle d'ingénierie | Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition. |

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|--|--|
| État physique | Liquide. |
| Apparence | Incolore. |
| Odeur | Doux.. |
| Seuil olfactif | 0.417ppm |
| pH | Données non disponibles. |
| Point de fusion / congélation | 6.5°C |
| Point initial d'ébullition | 80.7°C |
| Plage d'ébullition | Données non disponibles |
| Point d'éclair | -18.3°C |
| Taux d'évaporation | 6.1% |
| Inflammabilité | Oui |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %) | 1% |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %) | 9% |
| Tension de vapeur | 77.0 mmHg @ 20°C. |
| Densité de vapeur | 0.770. |
| Densité | 0.779g/cm ³ |
| Solubilité | Insoluble dans l'eau. Miscible avec l'éthanol, l'acétone, le benzène et l'éther. |
| Coefficient de partage--n-octanol/eau | log Pow : 3.44. |
| Température d'auto-inflammation | 260°C |
| Température de décomposition | Données non disponibles |
| Viscosité | 0.94 mPa.s à 20°C. |

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|---|--|
| Réactivité | Non-réactif sous conditions normales. |
| Stabilité chimique | Stable dans les conditions de stockage recommandées. |
| Risque de réactions dangereuses | Stable sous conditions normales. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. |
| Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations) | Chaleur, flammes et étincelles. |
| Substances incompatibles | Les agents oxydants forts (acide nitrique, acide perchlorique, les peroxydes, les chlorates et les perchlorates), le tétraoxyde diazoté, la chaleur et l'humidité. |
| Produits de décomposition dangereux | Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone. |

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

CYCLOHEXANE

| | |
|--|---|
| Premières voies d'absorption | Ingestion, inhalation, la peau et les yeux. |
| Effets / symptômes de l'exposition aigue : | Par voie d'exposition ci-dessous. |
| - Yeux | Irritation et larmolement. |
| - Peau | Irritation et dermatite. |
| - Respiration | Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Effets narcotiques, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, somnolence, confusion et peut entraîner une perte de conscience. |
| - Ingestion | Irritation des muqueuses. Désordres gastro-intestinaux, lésions au foie et aux reins, crampes, diarrhées, maux de tête, vertiges, somnolence, nausées et vomissements, convulsions, stupeur, collapsus vasculaire, coma et peut entraîner la mort. |
| Effets / symptômes de l'exposition chronique | Sensation de brûlure, dermatite, effets narcotiques, douleurs dans la poitrine, lésions au foie et aux reins, toux, dyspnée, laryngite, maux de tête, vertiges, confusion, irritabilité, somnolence, fatigue, nausées et vomissements. Dépression du système nerveux central, troubles digestifs, Irritation pulmonaire, douleurs à la poitrine, oedème pulmonaire. |
| DL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée) | DL50 Oral - Rat - >5000 mg/kg. DL50 Dermale - Lapin - > 2000 mg/kg |
| CL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée) | CL50 inhalation - Rat 34000 mg/L - 4 h |

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

| | |
|-------------------------------------|---|
| Écotoxicité | CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 4.53 mg/L - 96 h CL50 - Lepomis macrochirus - 24.99 - 44.69 mg/L - 96 h - Statique. CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 0.9 mg/L - 48 h - Immobilisation CE50 - Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) - 3.4 mg/L - 72 h |
| Persistence et dégradation | Facilement biodégradable. |
| Potentiel de bioaccumulation | Donnée non disponible. |
| Mobilité dans le sol | Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa volatilité. |
| Autre effets nocifs | Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Très toxique pour les organismes aquatiques. |

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

| | |
|-----------------------------------|--|
| Mesures pour l'élimination | Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets. |
| Emballage contaminé | Éliminer comme produit non utilisé. |

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|----------------------------|-------------------------|
| Numéro UN | 1145 |
| Appellation réglementaire | CYCLOHEXANE |
| Classification du TMD | 3 Liquides inflammables |
| Groupe d'emballage | II |
| Indice de quantité limitée | 1L |
| Indice PIU | - |
| Dispositions particulières | - |

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

| | |
|---------------|--|
| SIMDUT CANADA | Liquides inflammables catégorie 2 Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 2 Danger par aspiration catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3 |
|---------------|--|

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2020-02-04